



Bilan annuel de l'animation du Site Natura 2000

FR 1112013 « Sites de la Seine-Saint-Denis »



© Olivier Hepiegne



Décembre 2012

Sommaire

1) Préambule

- 1.1) Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis
- 1.2) Les missions de la structure animatrice
- 1.3) Rappel des enjeux et objectifs du Docob

2) Gestion des habitats et des espèces

- 2.1) La mise en œuvre des plans de gestion
- 2.2) Les contrats Natura 2000
- 2.3) Les autres aménagements en faveur des espèces Natura 2000

3) Évaluation des incidences des projets

- 3.1) L'évolution de la réglementation
- 3.2) Les études d'incidences et les évaluations environnementales

4) Suivis et inventaires scientifiques

- 4.1) Le suivi des espèces
- 4.2) Les données 2011 et 2012

5) Information, communication et sensibilisation

- 5.1) La mallette pédagogique
- 5.2) « 24 heures pour la biodiversité » édition spéciale Natura 2000
- 5.3) La vie de l'exposition « 12 drôles d'oiseaux en Seine-Saint-Denis »

6) Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

7) Gestion administrative et financière, et animation de la gouvernance du site

- 7.1) Gouvernance du site
- 7.2) Compléments ou mises à jour du Docob

8) Synthèse de l'état d'avancement des actions du DOCOB

Annexe 1 : Détail de l'action « S1: Suivi des espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et de leurs habitats »

1. Préambule

1.1) Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis

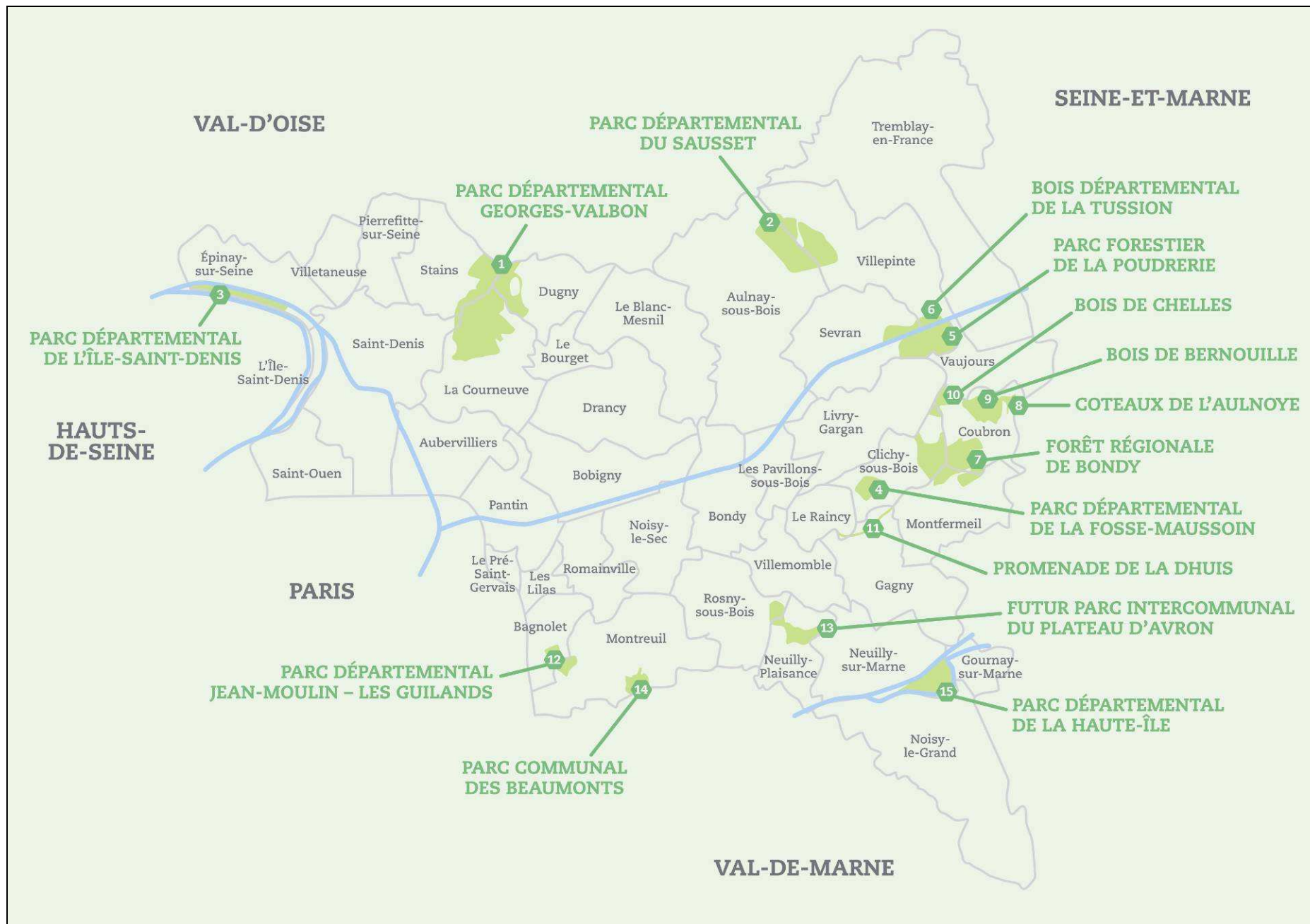
En 2006, 15 parcs et forêts de la Seine-Saint-Denis ont intégré le réseau Natura 2000 au titre de l'annexe I de la directive « Oiseaux », grâce à la présence de **12 espèces d'oiseaux** rares : le Blongios nain, la Bondrée apivore, le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, le Butor étoilé, la Gorgebleue à miroir, le Hibou des marais, le Martin-pêcheur d'Europe, le Pic mar, le Pic noir, la Pie-grièche écorcheur, et la Sterne pierregarin.

Ce site de **1157 hectares** s'étend sur 20 villes, soit la moitié des villes du département : Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Dugny, Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, La Courneuve, Le Raincy, L'Île-Saint-Denis, Livry-Gargan, Montfermeil, Montreuil, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Sevrans, Stains, Vaujours, Villepinte.

Le site Natura 2000 FR1112013 « Sites de la Seine-Saint-Denis » a pour particularité d'être un site « réseau », constitué de 15 parcs et forêts répartis sur l'ensemble du département :

- Parc départemental Georges-Valbon (415 hectares),
- Parc départemental du Sausset (200 hectares),
- Parc départemental de la Haute-Île (65 hectares),
- Parc départemental Jean-Moulin - Les Guilands (26 hectares),
- Parc départemental de la Fosse Maussoin (24 hectares),
- Parc départemental de l'Île-Saint-Denis (23 hectares),
- Parc forestier de la Poudrerie (137 hectares),
- Bois départemental de la Tussion (19 hectares),
- Forêt régionale de Bondy (166 hectares),
- Coteaux de l'Aulnoye (82 hectares),
- Bois de Bernouille (39 hectares),
- Bois de Chelles (22 hectares),
- Promenade de la Dhuis (7 hectares),
- Parc communal des Beaumonts (25 hectares),
- Futur parc intercommunal du Plateau d'Avron (66 hectares).

Comme chaque site Natura 2000, le site de Seine-Saint-Denis est doté d'un Document d'objectifs (DOCOB), qui fixe les mesures de gestion à mettre en œuvre afin de garantir la conservation des espèces pour lesquels le site a été désigné. En Seine-Saint-Denis, l'élaboration du DOCOB a été pilotée par le Département, et réalisée en concertation avec de nombreux acteurs locaux et nationaux. **Le DOCOB a été approuvé par arrêté préfectoral le 5 septembre 2011, et le Département a été désigné comme structure animatrice du site Natura 2000 le 29 novembre 2011.**



1.2) Les missions de la structure animatrice

Afin de mettre en œuvre les actions du DOCOB, une structure animatrice est désignée dans chaque site Natura 2000. L'animateur a la charge de s'assurer de la bonne mise en œuvre des actions prévues dans le DOCOB, notamment à travers la contractualisation avec les propriétaires du site. Il fait également le lien avec les services de l'État, garants du bon état de conservation des habitats naturels et des espèces du site.

Le 29 novembre 2011, le Département de Seine-Saint-Denis a été désigné animateur du site Natura 2000. À cette occasion, le Département a également été renouvelé à la Présidence du Comité de pilotage (COPIL) du site, en la personne de Josiane Bernard, Vice-présidente chargée de l'écologie urbaine, de l'environnement et de l'assainissement.

Les missions de la structure animatrice du Docob s'articulent autour des volets suivants :

- **Gestion des habitats et espèces**, notamment à travers la contractualisation (rencontres des propriétaires, montage des contrats...) ;
- **Suivi des évaluations d'incidences** (assistance aux porteurs de projet pour l'application du régime d'évaluation des incidences) ;
- **Suivis scientifiques** (amélioration des connaissances et du suivi scientifique des espèces) ;
- **Information, communication et sensibilisation** (grand public, élus, services techniques, porteurs de projets...) ;
- **Veille à la cohérence des politiques publiques** ;
- **Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site** (préparation des COPIL, comités techniques...).



© CG93

La suite du bilan est structurée suivant les missions ci-dessus.

L'ensemble de ces activités est défini dans une convention cadre triennale entre l'État (DRIEE) et le Département signée en janvier 2012, qui fait l'objet d'avenants annuels fixant un programme d'activité plus détaillé. Au sein du Département, un poste de chargée d'études de la Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité est dédié à environ 60 % de son temps à l'animation du site Natura 2000 (environ 126 jours par an).

1.3) Rappel des enjeux et des objectifs du DOCOB

Les espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis sont 12 oiseaux : le Blongios nain, la Bondrée apivore, le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, le Butor étoilé, la Gorgebleue à miroir, le Hibou des marais, le Martin-pêcheur d'Europe, le Pic mar, le Pic noir, la Pie-grièche écorcheur, et la Sterne pierregarin.

Le site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis présente des enjeux naturalistes remarquables pour un milieu urbain. Il dispose par ailleurs de potentialités d'accueil avérées pour ces espèces. Pour autant, le site fait face à des équilibres localement précaires, du fait de la forte fréquentation et des projets d'urbanisation.

Le DOCOB a été élaboré de façon à répondre à un double objectif, avec :

- d'une part, l'objectif de transmettre aux gestionnaires des 15 entités des orientations et des outils afin d'atteindre les objectifs de maintien et d'amélioration d'un état de conservation favorable aux espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux »,
- et d'autre part, d'accompagner les porteurs de projets notamment d'aménagement à proximité de la ZPS afin au mieux d'éviter tout impact, voire de limiter les impacts potentiels négatifs des aménagements urbains sur les enjeux de conservation du site Natura 2000.

Le DOCOB du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis définit 4 grands Objectifs de Développement Durable (ODD), qui visent à améliorer les effectifs des 12 oiseaux :

- **ODD1 : « Poursuivre et améliorer la gestion en faveur des milieux et des espèces d'oiseaux Natura 2000 »**

Cet objectif vise à augmenter la surface et améliorer la qualité écologique des habitats des 12 oiseaux, afin de permettre aux populations de se développer. Des préconisations d'actions d'aménagement et de gestion pour les différents milieux (humides, ouverts et forestiers) sont ainsi proposées aux gestionnaires.



Pic noir dans sa loge
© Olivier Hepiegne



Parc forestier de la Poudrerie
© Laurent Mignaux - MEDDTL

- **ODD2 : « Favoriser une fréquentation du public en adéquation avec la conservation des espèces et de leurs habitats »**

Les parcs et forêts du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis accueillent environ 10 millions de visiteurs par an, ce qui est considérable. Cet équilibre entre loisirs et biodiversité constitue un enjeu majeur pour le site. Par ailleurs, dans un contexte de fréquentation du public constamment à la hausse, cet objectif doit être maintenu dans les prochaines années.

- **ODD3 : « Maîtriser les impacts des plans et projets urbains et d'aménagement, sur et à proximité du site, et améliorer la connectivité du réseau d'entités qui composent le site Natura 2000 »**

La dynamique des projets urbains autour du site Natura 2000 est très forte, notamment pour le développement des transports en commun et la construction de logements, deux enjeux majeurs pour le territoire. La maîtrise de ces projets, l'évaluation de leurs incidences sur le site et l'information des porteurs de projets est un enjeu primordial, pour éviter à terme un mitage du site, de même que le maintien et l'amélioration des connexions écologiques entre les entités.

- **ODD4 : « Développer des actions de valorisation du site et de sensibilisation à l'environnement »**

Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis est l'un des seuls en France à être intégralement situé en milieu urbain dense. Il constitue ainsi une vitrine pour sensibiliser les citoyens à la présence de la biodiversité dans leur ville. Cet objectif vise à faire connaître le site et ces espèces aux différents publics (grand public, scolaires, élus, aménageurs) afin de leur permettre de prendre conscience de la nécessité d'œuvrer pour le préserver.

Pour atteindre ces objectifs, 13 mesures ont été identifiées dans le DOCOB.

2. Gestion des habitats et des espèces

2.1) La mise en œuvre des plans de gestion

Un des enjeux de l'Objectif de Développement Durable ODD 1 du DOCOB est de « S'assurer de la cohérence des actions de gestion de chaque entité avec les objectifs du site », afin que l'ensemble des objectifs opérationnels d'aménagement et de gestion soient cohérents et complémentaires.

- **L'élaboration d'un guide commun**

Cette recherche de cohérence entre les 15 parcs et forêts du site s'est traduite dans l'action « G1 : Mise en place des plans de gestion pour chaque entité du site ». La présence de grands gestionnaires publics (Département de la Seine-Saint-Denis, Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, Villes de Montreuil, Rosny-sous-Bois, Neuilly-Plaisance et Coubron) a rendu possible une réflexion concertée sur ces plans de gestion afin de favoriser les échanges d'expériences et de partager les enjeux communs au site.

C'est pourquoi en 2011, le Département de la Seine-Saint-Denis a réalisé un « Guide d'élaboration du plan de gestion en Seine-Saint-Denis » afin d'établir un socle commun pour les plans de gestion des 15 parcs et forêts du site Natura 2000.

Aujourd'hui, ce guide sert de base à l'élaboration de plans de gestion sur 5 entités du site Natura 2000 : aux parcs départementaux du Sausset, Jean-Moulin-les Guilands, Georges Valbon et de l'Ile-Saint-Denis, et au parc forestier de la Poudrerie. Prochainement, le renouvellement des plans de gestion sur d'autres entités gérées par l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France et les Villes sera l'occasion d'adapter cette méthodologie afin d'intégrer les actions Natura 2000 dans la gestion de ces espaces.

- **La réalisation progressive des plans de gestion des sites Natura 2000**

L'élaboration des plans de gestion sur les entités du site Natura 2000 permet de développer une réflexion globale et transversale sur chaque parc, et d'y concilier les différents enjeux existants et à venir : biodiversité, paysage, usages sociaux et économiques, éducation relative à l'environnement, communication, etc. Cette action permet également d'améliorer la concertation sur la gestion, et de faire ressortir les enjeux Natura 2000.



Réunion de terrain durant la phase diagnostic au parc départemental de l'Ile-Saint-Denis © CG93

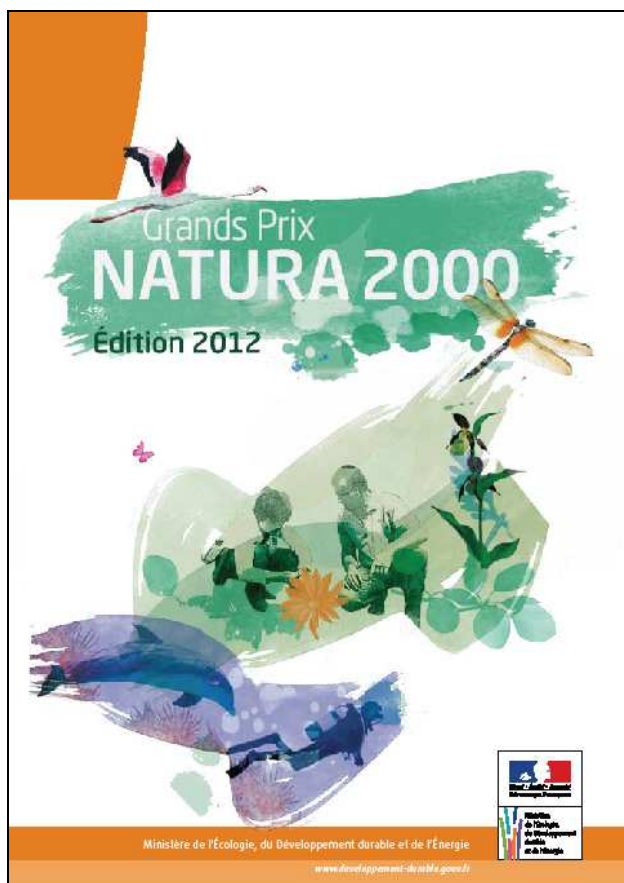


Réunion de terrain durant la phase diagnostic au parc départemental Jean-Moulin-Les Guilands © CG93

Sur les parcs départementaux, chaque plan de gestion est réalisé grâce à l'appui d'un « Comité d'élaboration » qui rassemble les acteurs du territoire : Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), associations naturalistes (LPO, CORIF, OPIE ...), paysagistes-concepteurs, collectivités locales, État. Ce Comité se réunit aux grandes étapes (diagnostic, enjeux/objectifs, plan d'action) et constitue un moment d'échange et de discussion.

Les plans d'actions font référence directement à certaines actions du DOCOB en faveur de l'aménagement et de la gestion des habitats naturels, et vont ainsi faciliter l'identification des contrats Natura 2000 potentiels, et permettre d'établir les priorités d'investissement pour les habitats naturels. Enfin, l'évaluation des incidences des actions récurrentes de gestion (coupes et abattages d'arbres par exemple) devrait être facilitée grâce à une évaluation par action puis sur l'ensemble du plan de gestion.

Le « Guide du plan de gestion en Seine-Saint-Denis » est présenté dans la brochure éditée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie à l'occasion de l'édition 2012 des Grands prix Natura 2000. Cette brochure met à l'honneur 40 initiatives originales mises en œuvre dans les sites Natura 2000 à travers toute la France.



La mise en place des plans de gestion a fait apparaître un besoin d'échanges entre gestionnaires, et de formation sur certains domaines (gestion des boisements, écologie des espèces Natura 2000...). Les comités techniques 2013 devraient donc être organisés de façon à répondre à ces problématiques.

2.2) Les contrats Natura 2000

La mise en œuvre des actions définies dans le DOCOB peut bénéficier de cofinancements dans le cadre d'un « Contrat Natura 2000 ». Le contrat est signé pour 5 ans entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles concernées.

En 2012, des échanges ont été engagés entre l'animateur et plusieurs des grands gestionnaires (Département, AEV, Montreuil) afin d'évaluer les opportunités de montage de contrats Natura 2000. Des propositions de contrats ont ensuite été présentées à la DRIEE, qui a déterminé le choix des projets en fonction des priorités de conservation des espèces, et des crédits disponibles.

2 contrats Natura 2000 ont été signés en août entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la DRIEE, pour des actions projetées en 2013 et 2014 :

- **Extension des zones de nidification du Blongios nain au parc Georges Valbon**

Le parc Georges-Valbon est le seul site connu de reproduction régulière du Blongios nain en Seine-Saint-Denis, espèce en forte régression au niveau européen. Or, depuis deux ans, cette espèce se reproduit uniquement sur un seul endroit du parc : l'étang des brouillards. La concentration de la reproduction du Blongios nain sur un seul plan d'eau fragilise sa conservation, mais l'état actuel des autres roselières du parc limite les possibilités d'installation de couples supplémentaires. Pour maintenir l'état de conservation de l'espèce sur le site, le DOCOB préconise l'augmentation des surfaces en roselière sur le parc Georges Valbon. Ainsi, ce contrat Natura 2000 a pour objectif **d'augmenter la surface en roselières du Grand lac, sur 1 000 m².**



*Blongios nain mâle dans la roselière de l'étang des
Brouillards
© Rémy Montabord*



*Vue sur le Grand lac
© DNPB – CG93*

Les travaux seront réalisés en 2013 et 2014, par une entreprise spécialisée dans la restauration des milieux naturels. Le coût de l'opération est estimé à 77 142 € TTC, financés à 50 % par le Département, 25 % par le FEADER et 25 % par l'Etat.

- **Réhabilitation de l'habitat de la Pie-grièche écorcheur au parc du Sausset**

Depuis quelques années, la Pie-grièche écorcheur n'est observée que très occasionnellement sur le site Natura 2000. Le parc du Sausset, qui totalise 20 % de la surface en milieux ouverts de la ZPS, présente un

potentiel d'évolution favorable pour cette espèce, notamment dans le secteur dit du Bocage. Afin de rendre l'habitat favorable pour cet oiseau, la **réhabilitation des 2,5 km de haies** du secteur est indispensable.

Une étude préalable est nécessaire afin de mieux connaître les possibilités de reconquête de la Pie-grièche écorcheur dans le parc, et rendre le secteur du Bocage attractif. Les travaux seront ensuite effectués à l'automne 2013. Le coût de l'opération est estimé à 18 089,5 € TTC d'étude et 40 036,1 € de travaux. Etant donné que les frais d'étude sont supérieurs à 12 %, ils n'ont pas été inclus dans la demande du contrat Natura 2000, mais dans la convention animation 2013. Le financement des travaux est le suivant : 50 % par le Département, 25 % par le FEADER, et 25 % par l'Etat.



Pie-grièche écorcheur mâle
© Jean-Christophe Delattre



Le Coteau sec
© ECOTER

Synthèse des contrats Natura 2000							
Bénéficiaire	Montant total (TTC)	Date signature	Actions prévues	Espèces concernées	Surface	Mesure DOCOB	Avancement
Parc Georges Valbon	77 142 €	24/08/12	Création de roselières	Blongios nain	1 000 m²	G2	Travaux en 2013 et 2014
Parc du Sausset	40 036,1 €	24/08/12	Réhabilitation de haies	Pie-grièche écorcheur	2,5 km	G5	Travaux à l'automne 2013

2.3) Les autres aménagements en faveur des espèces Natura 2000

Au-delà des contrats Natura 2000, de nombreuses actions de gestion ou d'aménagements sont menées chaque année par les gestionnaires du site. Une liste exhaustive étant trop conséquente à établir, voici deux exemples d'actions menés en 2012 en faveur des espèces du site :

- **Restauration du lac des Oiseaux, parc départemental Georges Valbon**

Situé sur la partie nord du parc Georges Valbon, le lac des oiseaux (1 hectare) fait l'objet d'importants travaux de rénovation, suite à des problèmes d'étanchéité. Ce projet de rénovation vise à restaurer l'étanchéité de façon plus naturelle, aménager des cheminements de façon à limiter l'impact de la fréquentation sur la faune et la flore, et enrichir les milieux naturels, notamment par la création d'un îlot refuge au centre du lac et l'extension des roselières pour l'avifaune.

Les travaux ont débuté en janvier 2012 par l'abattage de quelques arbres et se sont poursuivis par le retrait du mobilier (bancs, poubelles et signalétique). Les roselières ont été fauchées et les arbustes arrachés avant la période de nidification afin d'éviter des incidences sur les oiseaux. Le lac a été vidangé et les poissons déplacés vers d'autres plans d'eau. Le chantier devrait s'achever en 2014. La nouvelle configuration du lac, avec des roselières plus grandes et une tranquillité de l'avifaune améliorée, devrait être très favorable à la nidification du Blongios nain.



Pose de bâches étanches
© CG93



Mise en place de l'îlot central
© CG93

• Mise en place du pâturage au parc départemental du Sausset

Cette année, une gestion d'entretien par pâturage a été mise en place sur le secteur dit du Coteau, afin de maintenir l'état de ce milieu ouvert herbacé arbustif favorable à la Pie-grièche écorcheur. L'entretien mécanique réalisé jusqu'alors s'était en effet révélé peu efficace face au développement des cornouillers sanguins qui ont tendance à fermer le milieu jusqu'à atteindre un stade boisé, le rendant moins favorable à la Pie-grièche écorcheur.

Le pâturage des 3,5 hectares du Coteau est assuré par 10 chèvres des fossés, une race rustique et robuste qui fait l'objet d'un programme de conservation au niveau national.



© CG93



© CG93

Des suivis scientifiques et/ou participatifs ont été mis en place sur le Coteau afin d'évaluer l'impact de cette mesure :

- Oiseaux : Ligue de Protection des Oiseaux ;
- Flore : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien ;
- Papillons : écogardes et techniciens du parc ;
- Sauterelles et grillons : Office Pour les Insectes et leur Environnement.

3. Évaluation des incidences des projets

3.1) Les évolutions de la réglementation

En 2010, la réglementation sur l'évaluation des incidences a évolué avec la publication **du décret du 9 avril 2010**. Ce décret liste les projets, plans, programmes et manifestations qui sont soumis à évaluation de leurs incidences vis-à-vis des sites Natura 2000, au niveau national.

Ce décret définit **2 listes complémentaires**, qui doivent être établies par département :

- Une **première liste locale** portant sur les **régimes d'encadrement administratifs existants** (permis de construire, déclarations, etc.) ;
- Une **seconde liste locale** constituant un **régime propre d'autorisation** au titre de Natura 2000, élaborée selon un choix d'items proposés dans une liste nationale indicative (décret n°2011-966 du 16 août 2011).

La première liste locale de Seine-Saint-Denis, portant sur les régimes d'encadrement administratifs existants, a été établie par l'arrêté préfectoral n°2011-2142 en date du 31 août 2011.

En 2012, plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec les gestionnaires du site Natura 2000 et les services de l'État (DRIEE, DRIAAF, DRIEA) afin d'élaborer la seconde liste locale, et choisir les items à retenir pour la Seine-Saint-Denis dans la liste nationale indicative. Le Département, en sa qualité d'animateur du site Natura 2000, a ensuite participé aux réunions d'élaboration de la seconde liste locale organisées par la Préfecture de Seine-Saint-Denis : réunion de l'instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000 du 4 juillet, et à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du 17 septembre. Cette seconde liste locale sera publiée durant le premier semestre 2013.

Le 4 décembre, plusieurs gestionnaires du site Natura 2000 ont participé à la Journée d'échanges techniques organisée par l'ATEN qui avait pour thème « Sports de nature et évaluation des incidences Natura 2000 ». Cette journée a permis de faire le point sur les points suivants : le cadre réglementaire (évaluation des incidences Natura 2000 et organisation de manifestations sportives), la réalisation d'une évaluation des incidences, les méthodes et les outils d'accompagnement, la sensibilisation du public, et la gestion territoriale des manifestations et des activités. Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis, bien que très fréquenté, reste peu soumis à cette réglementation sur les manifestations. La sensibilisation en amont des organisateurs sur les enjeux écologiques s'avère d'autant plus nécessaire pour pallier à ce manque.

3.2) Les études d'incidences et les évaluations environnementales

En 2012, le Département, en tant qu'animateur du site Natura 2000 a été associé à de nombreuses études d'incidences et évaluation environnementales, en amont des études pour la transmission des données (DOCOB, SIG, données...), mais aussi durant leur élaboration, en tant que conseil.

Les études d'incidences auxquelles l'animateur a été associé sont de nature diverse :

- **Évaluations environnementales** : CDT Est (Préfecture de Région), Métro automatique du Grand Paris (SGP) ;
- **Modifications ou élaboration de PLU** : révision du PLU de Coubron, élaboration du PLU de Clichy-sous-Bois, modification du PLU de Rosny-sous-Bois ;
- **Études d'incidences sur le site Natura 2000** : étude de pollution des sols du parc forestier de la Poudrerie (MEDDE), coupes d'arbres à la Haute-Île (CG93), coupe d'arbres à la Poudrerie (CG93), réfection des mares de la Poudrerie (CG93), manifestation « Ville-vie-vacances » dans la forêt de Bondy (EMIS), manifestation « Bajo plage » à Jean-Moulin-Les Guilands (Ville de Bagnolet) ;
- **Études d'incidences à proximité du site Natura 2000** : injection des emprises ferroviaires jouxtant la Poudrerie (SNCF).

Après le travail d'information et de sensibilisation sur la nouvelle réglementation effectué en 2011, les gestionnaires du site Natura 2000 ont désormais le réflexe de s'interroger sur la réglementation en amont de leurs projets, afin d'éviter les incidences sur les espèces Natura 2000.

Pour autant, il persiste une difficulté pour les porteurs de projet à bien identifier au niveau des services de l'État, le service compétent selon les études. Les échanges réguliers entre l'animateur, la DRIEA et la DRIEE sont nécessaires afin de garantir un bon suivi des différentes études d'incidences, en amont et en aval des procédures.

Par ailleurs, il est important de rappeler que les études d'incidences doivent tenir compte des prescriptions du DOCOB qui préconise la prise en compte des enjeux actuels et potentiels sur toutes les espèces présentes sur une entité. A titre d'exemple, la posture de ne retenir que les espèces nicheuses dans le cadre de la pré-étude d'incidences du métro automatique de la Société du Grand Paris apparaît comme incomplet au vu des enjeux du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis.

4. Suivis et inventaires scientifiques

4.1) Le suivi des espèces

L'action du DOCOB « S1 : Suivi des espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et de leurs habitats » définit les modalités de suivi de 6 des 12 espèces du site Natura 2000 (voir le détail en annexe 1).

Ce tableau récapitule les recommandations de l'action S1 du DOCOB, ainsi que les suivis qui ont conformément été réalisés en 2011 et 2012 :

Espèce	Action S1 du DOCOB	2011	2012
Blongios nain	Suivi annuel à Georges Valbon et au Sausset. Tous les deux ans sur la forêt de Bondy	Suivi annuel du Blongios nain à Georges Valbon et au Sausset, réalisé par LPO pour le compte du Département.	Suivi annuel du Blongios nain à Georges Valbon et au Sausset, réalisé par LPO pour le compte du Département.
Bondrée apivore	Tous les 2 ans sur le bois de Bernouille.	Inventaire des espèces annexe I de la Directive « Oiseaux » sur le bois de Bernouille, la forêt de Bondy et le Plateau d'Avron, réalisé par ECOTER pour le compte du Département.	/
Martin-pêcheur d'Europe	Suivi tous les deux ans à l'Île-Saint-Denis et la Haute-Île	Suivi de l'avifaune à la Haute-Île réalisé par le CORIF pour le compte du Département.	Suivi de l'avifaune à l'Île-Saint-Denis, réalisé par le CORIF pour le compte du Département.
Pic noir	Tous les deux ans à la Poudrerie, bois de la Tussion, forêt de Bondy, Fosse Maussoin, bois de Chelles, bois de Bernouille et Coteaux de l'Aulnoye.	Inventaire des espèces annexe I de la Directive « Oiseaux » sur le bois de Bernouille, la forêt de Bondy et le Plateau d'Avron, réalisé par ECOTER pour le compte du Département. Étude « les Pics de la Poudrerie », réalisée par le CORIF pour le compte de la DRIEE.	Suivi de l'avifaune des parcs départementaux à la Poudrerie réalisé par le CORIF pour le compte du Département.
Pic mar	Tous les deux ans à la Poudrerie, bois de la Tussion, forêt de Bondy, Fosse Maussoin, bois de Chelles, bois de Bernouille et Coteaux de l'Aulnoye.	Suivi de l'avifaune à la Fosse Maussoin et à la Poudrerie réalisé par le CORIF pour le compte du Département.	
Sterne pierregarin	Tous les ans pour la Haute-Île, tous les deux ans pour l'Île-Saint-Denis, Georges Valbon et le Sausset.	Suivi de l'avifaune à la Haute-Île, à Georges Valbon et au Sausset, réalisé par le CORIF et la LPO pour le compte du Département.	Suivi de l'avifaune à l'Île-Saint-Denis, à Georges Valbon et au Sausset, réalisé par le CORIF et la LPO pour le compte du Département. Suivi de l'avifaune à la Haute-Île réalisé par le CORIF pour le compte du Département.

Pour les 6 autres espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » (Busard cendré, Busard Saint-Martin, Butor étoilé, Gorgebleue à miroir, Hibou des marais et Pie-grièche écorcheur), ces espèces sont observées grâce au réseau de surveillance mis en place par certains gestionnaires et les associations (LPO, CORIF), notamment dans les parcs départementaux, les propriétés de l'AEV et le parc des Beaumonts (suivi de l'avifaune des parcs départementaux, observations par les techniciens et les gardes, observations par les associations naturalistes...). Les observations des naturalistes sont centralisées dans la base de données de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine (ODBU).

4.2) Les données 2011 et 2012

Les observations des espèces du site Natura 2000 connues à ce jour sont présentées dans le tableau ci-dessous, qui est **non exhaustif**, l'animateur ne disposant pas à cette date de toutes les observations sur certaines entités (forêt régionale de Bondy, Coteaux de l'Aulnoye, Plateau d'Avron). Les personnes disposant de données sur ces espèces sur le site Natura 2000 sont invitées à les transmettre à l'ODBU (odbu@cg93.fr).

Par ailleurs, ces données sont en cours de validation par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Espèce	2011		2012	
Blongios nain	Parc Georges Valbon	3 à 4 couples nicheurs certains	Parc Georges Valbon	3 couples nicheurs certains (3 mâles, 3 femelles, 10 juvéniles)
	Parc du Sausset	1 couple nicheur certain	Parc du Sausset	2 individus (2 mâles)
			Parc de la Haute-Île	1 juvénile
Bondrée apivore	Bois de Bernouille	1 couple nicheur probable	Parc de la Haute-Île	1 individu
	Parc des Beaumonts	1 individu en vol	Parc des Beaumonts	1 individu en vol
	Parc de la Poudrerie	1 individu en vol		
Busard cendré	/		Parc des Beaumonts	1 individu en vol
Busard Saint-Martin	Parc des Beaumonts	1 individu en vol	Parc des Beaumonts	1 individu en vol
Butor étoilé	Parc Georges Valbon	1 individu	Parc Georges Valbon	1 individu
			Parc du Sausset	1 individu
Gorgebleue à miroir	/		/	
Hibou des marais	/		/	
Martin-pêcheur d'Europe	Parc de la Haute-Île	1 individu	Parc de la Haute-Île	4 individus
	Parc Georges Valbon	1 individu	Parc Georges Valbon	1 individu
			Parc Jean-Moulin-Les Guilands	1 individu
Pic noir	Forêt de Bondy	2 couples nicheurs probables	Forêt de Bondy	1 individu
	Parc de la Poudrerie	1 couple nicheur certain	Parc de la Poudrerie	1 couple nicheur certain (4 individus)
	Bois de Bernouille	1 couple nicheur probable	Parc Georges Valbon	1 individu
Pic mar	Forêt de Bondy	2 à 3 couples	Forêt de Bondy	1 individu
	Parc de la Poudrerie	2 couples		
	Bois de Bernouille	1 couple		
	Plateau d'Avron	1 couple nicheur probable	Parc de la Poudrerie	3 individus
	Fosse Maussoin	1 individu		
	Parc des Beaumonts	1 individu		
Pie-grièche écorcheur	Parc des Beaumonts	1 individu	/	
Sterne	Parc de la Haute-Île	9 individus	Parc de la Haute-Île	3 individus

pierregarin	Parc des Beaumonts	1 individu	Parc des Beaumonts	1 individu
	Parc Georges Valbon	1 individu	Parc du Sausset	1 individu

Ces données font apparaître plusieurs informations :

- Le Blongios nain a été nicheur en 2011 sur le parc départemental du Sausset, mais pas en 2012. Un échange avec le MNHN s'avère nécessaire afin de valider le changement de statut dans le DOCOB de « nicheur potentiel » à « nicheur certain » sur le parc du Sausset.
- Pour la Bondrée apivore, le Pic mar et le Pic noir, les observations 2012 semblent moins nombreuses qu'en 2011. Cela peut s'expliquer par le fait que la pression d'observations a été plus forte en 2011 qu'en 2012, grâce à l'étude « Inventaire des espèces annexe I de la Directive « Oiseaux » sur le bois de Bernouille, la forêt de Bondy et le Plateau d'Avron », réalisée par ECOTER pour le compte du Département.
- Pour la Sterne pierregarin, l'évolution des effectifs semble importante entre 2011 et 2012. Cela peut peut-être s'expliquer par le fait que l'espèce a été nicheuse en 2011, avec plusieurs jeunes à l'envol, alors que cela n'a pas été le cas en 2012. L'évolution de cette tendance sera donc à regarder plus précisément en 2013.
- Pour la Gorgebleue à miroir, le Hibou des marais et la Pie-grièche écorcheur, les très faibles (voire nulles) observations, mettent en avant la quasi-disparition de ces espèces des milieux ouverts dans la ZPS. En 2013, une étude sera menée par le Département sur l'ensemble du site afin d'établir l'état actuel des effectifs et des habitats de la Pie-grièche écorcheur, et de préconiser des mesures de gestion en sa faveur, notamment sur le parc du Sausset qui présente le potentiel d'évolution le plus favorable.

En conclusion, les pressions d'observations sur les 12 oiseaux du site Natura 2000 apparaissent comme disparates d'une entité à l'autre. Un protocole commun, comme il en existe déjà sur les parcs départementaux, est indispensable à mettre en place afin de disposer d'une méthodologie commune et permettre par la suite les comparaisons entre entités. Dans l'attente de cette harmonisation, les gestionnaires des entités autres que départementaux, sont invités à faire remonter leurs observations à l'animateur du site.

De plus, le site disposant désormais de données sur les dix dernières années, il serait intéressant de les analyser, afin de mettre en avant les tendances d'évolution et de les comparer aux tendances régionales, voire nationales, et de proposer des mesures de gestion par entité et par espèce ou groupe d'espèces. Cette analyse pourrait être programmée en 2013.

5. Information, communication et sensibilisation

5.1) Une mallette pédagogique pour des animations scolaires

En complément des outils de communication grand public réalisés en 2011 (site internet, exposition, plaquette d'information), un projet de mallette pédagogique a été engagé cette année. L'objectif de cet outil pédagogique est de sensibiliser les scolaires à Natura 2000, dans le cadre d'animations réalisées sur les entités du site par des animateurs-nature.

La conception de la mallette pédagogique a été coordonnée par la Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité du Département, en concertation avec un comité technique composés des animateurs-nature des principaux gestionnaires du site Natura 2000 : Département, Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, Ville de Montreuil, Ville de Neuilly-Plaisance. Les deux premiers comités techniques (25 janvier et 22 mars) ont permis de définir la cible et le contenu de la mallette.

La mallette pédagogique Natura 2000 cible les scolaires du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2), qui ont un programme en lien avec les notions de biodiversité. Elle est principalement destinée aux animateurs-nature des services gestionnaires du site Natura 2000, et pourra également servir de support pédagogique pour les professeurs, soit en préparation d'une animation sur le site, soit de façon autonome.

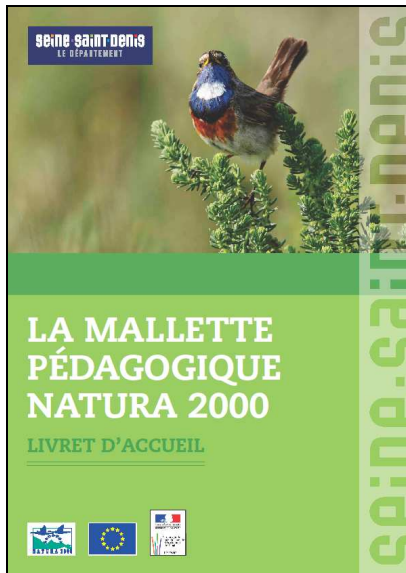
Le thème général de la mallette est Natura 2000 et les 12 oiseaux présents sur le site de Seine-Saint-Denis, et vise à :

- Faire connaître la présence du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis,
- Faire découvrir les 12 oiseaux pour lesquels le site a été désigné,
- Sensibiliser à la présence de la biodiversité en milieu urbain.

La mallette pédagogique est conçue sous forme d'une « boîte à idées », où l'animateur viendra piocher des idées et du contenu pour son animation (durée entre 1h30 et 2h, voire 2h30). Les activités sont organisées uniquement autour des 12 oiseaux du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis. Elle est composée de :

- un livret ressources sur Natura 2000 et le site de Seine-Saint-Denis ;
- 12 fiches espèces des oiseaux du site Natura 2000 ;
- 10 fiches activités ;
- 1 feuillet de mini-jeux, à faire en classe ou lors des animations.

La conception de la mallette pédagogique Natura 2000 a été financée par le Département de la Seine-Saint-Denis et la DRIEE, dans le cadre de la convention animation 2012.



Livret pédagogique



Exemple de fiche activité

5.2) « 24 heures pour la biodiversité » édition spéciale Natura 2000

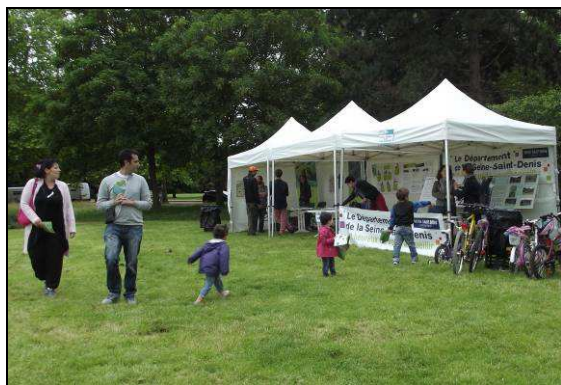
Depuis 2010, l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine (ODBU) propose un évènement grand public sur la découverte de la biodiversité en Seine-Saint-Denis : les « 24 heures pour la biodiversité ». Ce projet vise à faire découvrir au plus grand nombre, et en particulier aux habitants de la Seine-Saint-Denis, la nature qui les entoure à travers des animations naturalistes. Cet évènement est organisé en partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle, l'Agence régionale pour la biodiversité Natureparif, les collectivités de Seine-Saint-Denis et les associations naturalistes locales.

Les « 24 heures pour la biodiversité » 2012 ont eu pour thématique la gestion et des aménagements en faveur de la biodiversité, avec un point fort dédié au site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis. Cet évènement s'est déroulé le week-end des 9 et 10 juin.



Sur les 40 animations proposées, qui ont réuni plus de 300 personnes, 11 ont permis au public de découvrir les modes de gestion des 15 parcs et forêts du site Natura 2000 en faveur des 12 oiseaux :

- « Voir et écouter les oiseaux, à la découverte du Martin-pêcheur », parc départemental de l'Île-Saint-Denis
- « Au fil du parc, à la recherche des drôles d'oiseaux ! », parc départemental Georges Valbon
- « Rencontre inédite avec les drôles d'oiseaux du Marais », parc départemental du Sausset
- « Les chèvres et les oiseaux de la friche », parc communal des Beaumonts
- « Des milieux naturels inattendus dans un parc urbain », parc départemental Jean-Moulin – Les Guilands
- « Les pics, des oiseaux complètement toqués ! », Parc forestier de la Poudrerie
- « La vraie nature des mares », parc des Coteaux d'Avron
- « Veaux, vaches, moutons... et les insectes ! », parc départemental de la Haute-Île
- « Qui sont ces drôles d'oiseaux ? », parc départemental de la Haute-Île
- « Le pic noir, quel drôle d'oiseau ! », forêt régionale de Bondy
- « Promenade au fil de la nature sur l'aqueduc de la Dhuis », Dhuis.



© CG93



© CG93

5.3) La vie de l'exposition « 12 drôles d'oiseaux en Seine-Saint-Denis »

Les deux exemplaires de l'exposition sur le site Natura 2000 « 12 drôles d'oiseaux en Seine-Saint-Denis » ont été présentés dans un grand nombre de sites tout au long de l'année 2012 :

- 14 février 2012 : inauguration lors du COPIL Natura 2000 ;
- 1er au 12 avril : semaine du Développement durable, locaux de la DRIEA-UT93 à Bobigny ;
- 20 avril au 10 juin : Maison du parc départemental Georges Valbon ;
- 1er au 31 mai : Maison du parc départemental Jean-Moulin – Les Guilands ;
- 1er au 3 juin : friche Kodak à Sevrans ;
- 12 juin : journée des référents Natura 2000 Île-de-France organisée par la DRIEE dans le Pavillon des forestiers juniors de la forêt régionale de Bondy ;
- 1er au 30 juin : parc départemental de la Haute-Île, en extérieur ;
- 6 juillet : 9^{ème} meeting du programme européen INTERREG IVC « Periurban parks » à la Maison Édouard Glissant au parc départemental Georges Valbon ;
- 25 juillet au 4 septembre : Pavillon Maurouard du parc forestier de la Poudrerie ;
- 4 au 30 septembre : parc forestier de la Poudrerie, en extérieur ;
- 5 décembre au 7 janvier 2013 : Maison du parc départemental du Sausset.



9^{ème} meeting européen « Periurban parks »
© CG93

L'exposition « 12 drôles d'oiseaux en Seine-Saint-Denis » est disponible en prêt, sur simple demande auprès de la Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité du Département de la Seine-Saint-Denis, et en téléchargement sur <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr> (rubrique Natura 2000).

Avec ces outils, les acteurs du territoire disposent désormais d'un panel large d'outils complémentaires afin de communiquer sur le site Natura 2000. Il est toutefois apparu comme indispensable de compléter ces outils grand public et scolaires par des documents plus techniques, ciblés pour les élus et les professionnels du territoire. Un projet de livret technique devrait être publié en ce sens en 2013 par le Département.

6. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

De part sa configuration et la nature des acteurs concernées, le site Natura 2000 est au cœur de différentes politiques publiques. En 2012, le Département, en tant qu'animateur du site, a apporté sa contribution à de nombreux autres programmes ou interventions de l'État, des collectivités, des partenaires socio-économiques sur le site :

- **Participation aux réunions techniques liées à d'autres projets de territoire :**
 - Évaluation environnementale des CDT (Préfecture de Région),
 - Élaboration du SRCE (DRIEE-Région Île-de-France),
 - SAGE « Marne Confluence » (syndicat Marne Vive),
 - SAGE Croult Enghien Vielle Mer (SIAH des vallées du Croult et du Petit Rosne).

- **Conseil aux collectivités pour l'intégration des enjeux liés à Natura 2000 dans les documents d'urbanisme (hors évaluation d'incidences) :**
 - Actualisation du SDRIF (Région Île-de-France),
 - Élaboration du PLU de la Ville de Clichy-sous-Bois,
 - Modification du PLU de la Ville de Coubron,
 - Projet aménagement du Plateau d'Avron (Ville de Rosny-sous-Bois).

- **Appui méthodologique aux gestionnaires dans l'élaboration ou la révision de leur plan de gestion :**
 - Plans de gestion des parcs départementaux,
 - Plan de gestion du parc forestier de la Poudrerie (propriété des ministères de l'Écologie et de la Défense),
 - Renouvellement du plan de gestion de la forêt régionale de Bondy (AEV),
 - Conseils scientifiques du parc des Beaumonts (Ville de Montreuil).

7. Gestion administrative et financière, et animation de la gouvernance du site

7.1) Gouvernance du site

- **Organisation de réunion(s) du comité de pilotage :**

Le Comité de pilotage (COFIL) du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis s'est tenu le 14 février 2012, dans la salle des assemblées de l'Hôtel du Département à Bobigny, sous la présidence de Madame Josiane Bernard, et a réuni 40 personnes de 17 organismes.

Ce COFIL a permis de réaliser le bilan de l'année 2011, année durant laquelle le DOCOB a été approuvé, et la Présidence du COFIL et la structure animatrice désignées. Le COFIL a ainsi été l'occasion de présenter les missions de la structure animatrice, ainsi qu'un bilan succinct des actions réalisées en 2011 : « Animation du DOCOB » (A1) ; « Mise en place des plans de gestion pour chaque entité » (G1) ; « Suivi des espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux et de leurs habitats » (S1) ; « Communication et sensibilisation sur les enjeux du site Natura 2000 » (C1).

Le COFIL a également validé les propositions d'actions pour l'année 2012, à savoir :

- **« Animation du DOCOB » (A1) :** montage des premiers contrats Natura 2000, organisation des comités techniques, accompagnement et suivi des porteurs de projet sur les études d'incidence, suivi de l'élaboration de la 2e liste locale des activités soumises à évaluation de leurs incidences, rédaction du rapport annuel.
- **« Mise en place des plans de gestion pour chaque entité » (G1) :** finalisation de deux plans de gestion (Sausset et Jean Moulin-Les Guilands), lancement de deux plans de gestion (Georges Valbon et Île-Saint-Denis), inventaires dans le cadre du lancement du diagnostic écologique de la Poudrerie, accompagnement de l'AEV, de Montreuil, de Coubron et de Neuilly-Plaisance pour l'actualisation de leurs plans de gestion.
- **Amélioration des habitats humides, boisés et ouverts (G2 à G7) :** création d'habitats favorables (mise en place des contrats Natura 2000), gestion des habitats, notamment par l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion.
- **« Suivi des espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux et de leurs habitats » (S1) :** échanges avec les gestionnaires et les associations pour mettre en place des protocoles de suivi, collecte des données identifiées (études d'incidences, suivis, observations naturalistes...), réflexion sur l'analyse des tendances nationales et locales.
- **« Organisation de la fréquentation, des activités et manifestations au regard des enjeux naturels » (F1) :** échanges durant l'élaboration des plans de gestion, rédaction d'un volet Natura 2000 à intégrer dans les chartes d'accueil.
- **« Communication et sensibilisation sur les enjeux du site Natura 2000 » (C1) :** diffusion de l'exposition et du dépliant d'information auprès du grand public, création d'une « mallette pédagogique » pour les animateurs et les enseignants, événementiel « 24 h pour la biodiversité », élaboration d'un « Livret technique » pour les collectivités et les porteurs de projet.

- **Animation de groupes de travail :**

Début 2012, des réunions de bilan ont eu lieu avec les associations naturalistes afin de faire le point sur les suivis des 12 oiseaux Natura 2000 à mener sur les parcs départementaux. Une réunion a ainsi eu lieu le 26 janvier avec le CORIF, et une le 1er février avec la LPO. Les discussions ont permis de déterminer les espèces à cibler, les méthodes, et les modalités de restitution des données.

Le 5 janvier, une réunion s'est tenue avec l'AEV afin de faire le point sur la mise à jour du plan de gestion et sur les modalités de suivi des espèces Natura 2000 de la forêt régionale de Bondy.

L'année 2012 a été également rythmée par la conception de la mallette pédagogique Natura 2000, avec 5 comités techniques réunissant les équipes animation et éducation à l'environnement du site :

- 25 janvier : définition du public cible, du contenu et des thématiques, calendrier (13 participants) ;
- 22 mars : définition des objectifs pédagogiques (11 participants) ;
- 2 août : échanges entre Le Temps presse et les animateurs du Département (6 participants) ;
- 9 août : échanges entre Le Temps presse et les animateurs de l'AEV et de la Ville de Neuilly-Plaisance (6 participants) ;
- 24 septembre : présentation du contenu de la mallette et des gabarits (10 participants).

Enfin, l'animateur du site Natura 2000 a également participé aux conseils scientifiques du parc des Beaumonts, organisés par la Ville de Montreuil, les 27 avril et 20 novembre 2012.

- **Réunions ou rencontres avec les services de l'État**

Des échanges réguliers ont lieu durant toute l'année avec les services de l'État, et l'animateur a également participé à plusieurs réunions :

- Journée des référents Natura 2000 Île-de-France du 12 juin, organisée par la DRIEE au pavillon des forestiers juniors de la forêt régionale de Bondy ;
- Réunions de concertation sur l'élaboration de la liste locale 2 des projets soumis à évaluation de leurs incidences : 4 septembre et 17 septembre.
- Réunion d'information sur le FEADER du 6 décembre, organisée par la DRIAAP et la DRIEE dans les locaux de la DRIAAP à Cachan ;

En parallèle, des visites ont été organisées par l'animateur : le 3 avril sur le parc forestier de la Poudrerie pour la DRIEA UT 93, et le 19 juillet sur le parc Georges Valbon pour la DRIEA UT 93 et la DRIEE

7.2) Compléments ou mises à jour du Docob

Certaines modifications, validées lors du COPIL du 14 février 2012, ont été intégrées dans le DOCOB :

- Cahiers des entités « Georges Valbon », page 28 : modification de la carte de la propriété foncière ;
- Cahiers des entités « Forêt régionale de Bondy », page 26 et 28 : modification du tableau et de la carte de la planification urbanistique de Coubron.

Il est également prévu de mettre à jour les observations d'espèces : document central (p. 44 à 69) et cahiers des entités (« 3. Fiches avifaune »). Concernant les mises à jour des observations d'espèces, les textes actualisés seront envoyés aux gestionnaires et aux associations concernés pour validation. Les modifications vont concerner : le nombre d'individus observés en 2011, leur localisation, leur statut (nicheur certain, nicheur probable...), les observateurs.

8. Synthèse de l'état d'avancement des actions du DOCOB

Action	Priorité	Bilan 2012
A1 : Animation du DOCOB	Forte	- COPIL le 14 février 2012 - 5 réunions techniques sur la mallette pédagogique - Suivi de l'élaboration de la liste locale 2 du régime d'évaluation des incidences - Montage de deux contrats Natura 2000
A2 : Accompagnement de la mise en conformité des documents d'urbanisme et suivi de leur évolution	Forte	- Rencontre de la Ville de Coubron dans le cadre de son évaluation environnementale de la modification de son PLU. - Accompagnement de la Ville de Clichy-sous-Bois dans le cadre de l'élaboration de son PLU. - Accompagnement de la Ville de Rosny-sous-Bois dans la révision de son PLU.
A3 : Accompagnement de la construction de la Trame verte et bleue et amélioration des continuités	Faible	- Participation à l'élaboration du SRCE (Schéma régional de cohérence écologique) - Lancement du projet « La trame verte et bleue en Seine Saint Denis : de la réalité scientifique aux déclinaisons opérationnelles »
G1 : Mise en place des plans de gestion pour chaque entité	Forte	- Finalisation du plan de gestion du parc du Sausset, - Rédaction du plan de gestion du parc Jean-Moulin – Les Guilands, - Engagement des diagnostics des parcs de la Poudrerie, Georges Valbon et de l'Île-Saint-Denis, - Rencontre de l'AEV concernant la mise à jour de son plan de gestion.
G2 : Amélioration de la qualité des plans d'eau, des cours d'eau et de la végétation associée	Forte	- Programmation d'actions de qualification écologique des zones humides dans les plans de gestion du Sausset et de Jean-Moulin – Les Guilands ; - Lancement d'un contrat Natura 2000 pour l'extension des roselières du Grand lac dans le parc Georges Valbon ; - Réhabilitation en cours du lac des oiseaux dans le parc Georges Valbon ; - Installation d'un radeau à Sterne planté sur l'étang du parc Jean-Moulin – Les Guilands ; - Désherbage et mise en place de pic anti-pigeons pour empêcher la venue des cormorans sur le radeau à Sterne du parc de la Haute-Île ; - Lancement d'une étude pour la réhabilitation de la mare perchée dans le parc des Beaumonts ;

		- Étude annuelle de la qualité des eaux des lacs et étangs du parc Georges Valbon ; - Étude piscicole relative aux ressources en poissons pour les oiseaux à enjeu Natura 2000 (étang des brouillards et Grand Lac) notamment pour le Blongios nain ; - Suivi de la qualité physico-chimique, phytoplanctonique et zooplanctonique des plans d'eau des parcs de la Haute-Île et Jean-Moulin – Les Guilands.
G3 : Création d'aménagements favorables aux espèces des zones humides	Modérée	- Pose de nichoirs à Martin-pêcheur dans l'étang des Brouillards dans le parc Georges Valbon ; - Pose de nichoirs à Martin-pêcheur dans le secteur du Roideau dans le parc du Sausset.
G4 : Favoriser le vieillissement des bois, la diversité des essences et des structures forestières	Modérée	- Réalisation d'un diagnostic écologique et d'un diagnostic forestier sur le parc forestier de la Poudrerie.
G5 : Développement des milieux ouverts en mosaïque avec des zones arbustives	Modérée	- Mise en place d'une gestion par pâturage sur le Coteau sec, sur le parc départemental du Sausset ; - Étude avec RFF dans le cadre de la TLN des mesures compensatoires en termes de création d'habitat pour l'accueil de la biodiversité (avifaune, des amphibiens).
G6 : Développement des écotones et de leurs qualités	Faible	- Développement de prairies en lisière des boisements au parc forestier de la Poudrerie ; - Diversification des lisières (essences, classes d'âges et structure) au parc du Sausset.
G7 : Lutte contre les espèces introduites envahissantes	Modérée	- Reconduction annuelle d'actions d'entretien courant pour contrôler la renouée du Japon sur certains secteurs du parc Georges Valbon (fauche voire tontes fréquentes), du parc Jean-Moulin – Les Guilands, du parc forestier de la Poudrerie Fauche, et du parc du Sausset (bord du ru du Sausset et à proximité du Coteau sec) - Élimination des semis de laurier palme par arrachage au parc forestier de la Poudrerie (action réalisée par le Lycée du Paysage et de l'Environnement Fénélon) ; - Arrachage de la Jussie et de la Verge d'or, et rabotage de la banquette pour lutter contre la Spartine, dans le Marais du parc du Sausset.
S1 : Suivi des espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et de leurs habitats	Forte	- Inventaire des espèces annexe I de la Directive « Oiseaux » sur le bois de Bernouille, la forêt de Bondy et le Plateau d'Avron, réalisé par ECOTER pour le compte du Département ; - Étude « les Pics de la Poudrerie », réalisée par le CORIF pour le compte de la DRIEE (2011) ; - Suivi de l'avifaune à Georges Valbon et au Sausset, réalisé par la LPO pour le compte du Département ; - Suivi de l'avifaune à la Poudrerie, à la Haute-Île, à la Fosse Maussoin et à l'Île-Saint-Denis, réalisé par le CORIF pour le compte du Département ; - Suivi annuel spécifique du Blongios nain à Georges Valbon et au Sausset, réalisé par LPO pour le

		compte du Département ; - Observations réalisées par les équipes gestionnaires des entités.
F1 : Organisation de la fréquentation, des activités et manifestations au regard des enjeux naturels	Modérée	- Enquêtes de fréquentation aux parcs de la Poudrerie et de la Haute-Île (comptages et enquêtes réalisées par les agents du parc) ; - Expérimentation d'encadrement de l'activité « Courses d'Orientation » sur le parc du Sausset.
C1 : Communication et sensibilisation sur les enjeux du site Natura 2000	Forte	- Réalisation d'une mallette pédagogique pour sensibiliser les cycles 3 (CE2 à CM2) à Natura 2000 ; - Édition 2012 des « 24 heures pour la biodiversité » consacrée à Natura 2000 ; - Présentation de l'exposition « 12 drôles d'oiseaux en Seine-Saint-Denis » dans 10 lieux.

Annexe 1 : Détail de l'action « S1: Suivi des espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et de leurs habitats »

NATURA 2000 EN SEINE-SAINT-DENIS

Thème	S1 : Suivi des espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et de leurs habitats	Priorité		
SUMIS		FORTE		
Dont actions éligibles aux mesures :				
Justification / objectifs				
Le suivi des espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et de leurs habitats est indispensable pour s'assurer que la gestion mise en place est favorable et suffisante. Les suivis doivent donc être rapidement engagés après l'approbation du DOCOB. Ils établiront des résultats qui seront la base permettant d'analyser la plus value de la politique Natura 2000. Ils visent chacune des espèces de l'annexe I, mais avec une pression de suivi variable. Ces suivis doivent être suffisants pour répondre aux attentes d'évaluation réalisées à l'échelle d'un site Natura 2000 et au niveau national.				
Espèces visées				
Toutes les espèces, en fonction de leur présence sur chacune des entités.				
Zone d'application				
Sur l'ensemble du site, en priorité les secteurs utilisés par les espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux ».				
Bénéficiaires et maîtres d'ouvrages				
Gestionnaire de chaque site.				
Description de l'action				
Le tableau ci-dessous présente les suivis à mettre en œuvre pour l'évaluation du DOCOB et pour s'assurer de la pérennité des espèces nicheuses sur le site. Les méthodes et fréquences proposées dépendent de la rareté et de la sensibilité des espèces :				
Espèce	Entité concernée	Type de suivi	Fréquence	Indicateur
Blongios nain	- Parc départemental Georges Valbon - Parc départemental du Sausset - Forêt régionale de Bondy	Au moins 5 jours/an sur Georges Valbon (écoutes, prospections visuelles, relevés de comportements, passages à plusieurs étapes de la nidification). Apporter un commentaire et des hypothèses explicatives sur les tendances évolutives de l'année de suivi.	Tous les ans (Bondy : tous les 2 ans)	Nombre d'individus utilisant le site. Nombre de couples nicheurs. Localisation des nichées. Nombre de jeunes à l'envol.
Martin-pêcheur d'Europe	- Parc départemental de l'Île-Saint-Denis - Parc départemental de la Haute-Île	Au moins 2 jours/an pour chaque entité (écoutes, prospections visuelles, relevés de comportements, passages à plusieurs étapes de la nidification, tenter de repérer les lieux de nidification). Apporter un commentaire et des hypothèses explicatives sur les tendances évolutives de l'année de suivi.	Tous les 2 ans	Nombre d'individus utilisant le site. Nombre de couples nicheurs. Localisation des nichées si possible.
Pic noir et Pic mar	- Parc forestier de la Poudrerie et bois de la Tussion - Forêt régionale de Bondy et Fosse Maussoin - Bois de Chelles, Bois de Bernouille, et Coteaux de l'Aulnoye	Au moins 3 jours/an pour chacun de ces trois complexes de site (écoutes, prospections visuelles, relevés de comportements, passages à plusieurs étapes de la nidification, tenter de repérer les lieux de nidification). Apporter un commentaire et des hypothèses explicatives sur les tendances évolutives de l'année de suivi.	Tous les 2 ans	Nombre d'individus utilisant le site. Nombre de couples nicheurs. Localisation des nichées si possible.

Bondrée apivore	• Bois de Bernouille	Au moins 3 jours/an (écoutes, prospections visuelles, relevés de comportements, passages à plusieurs étapes de la nidification, tenter de repérer les lieux de nidification, prospection estivale et hivernale). Apporter un commentaire et des hypothèses explicatives sur les tendances évolutives de l'année de suivi.	Tous les 2 ans.	Nombre d'individus utilisant le site. Nombre de couples nicheurs. Localisation des nichées si possible.
Sterne Pierregarin	• Parc départemental de la Haute-Ile • Parc départemental de l'Ile-Saint-Denis, • Parc départemental Georges Valbon • Parc départemental du Sausset	Au moins 2 jours/an pour chacune de ces entités (écoutes, prospections visuelles, relevés de comportements, passages à plusieurs étapes de la nidification, tenter de repérer les lieux de nidification). Apporter un commentaire et des hypothèses explicatives sur les tendances évolutives de l'année de suivi.	Tous les ans pour la Haute-Ile, tous les 2 ans pour les autres entités.	Nombre d'individus utilisant le site. Nombre de couples nicheurs. Localisation des nichées. Nombre de jeunes à l'envol.

Ces suivis représentent le niveau minimal de connaissance à acquérir pour permettre une bonne évaluation du DOCOB. Ils pourront être complétés par les suivis suivant :

- espèces listées précédemment sur de nouvelles entités, en fonction d'éventuelles nouvelles observations naturalistes
- suivi des espèces migratrices et hivernantes en fonction des opportunités, de manière à avoir une connaissance de leur présence éventuelle sur chaque entité au bout d'une période de 5 ans après validation du Docob.
- Enfin, il est proposé une mission d'inventaire sur tous les sites qui n'ont pas fait l'objet de suivis précis présentés ci-dessus en fin d'animation de DOCOB (quelques jours d'inventaire par site).

Dans le cadre de ces suivis, toutes les autres espèces observées doivent être listées et localisées. Cette information fera l'objet d'annexes.

Les observateurs prendront soin de compiler l'information dans une base adaptée, conformément aux recommandations de l'ODBU.

Tous les 3 ans, l'animateur présente à la DRIEE une synthèse concise, accompagnée de tableaux et graphiques, reprenant les résultats obtenus pour les indicateurs (complétés de quelques commentaires). Nous ne proposons pas ici d'objectifs chiffrés au regard de l'état souvent sensible des habitats d'espèces et populations d'espèces. A minima, il s'agit de maintenir l'existant et si possible de renforcer les populations (notamment nicheuses) dont les effectifs sont les plus faibles. Des courbes stables ou croissantes seront donc un indicateur de réussite.

Autant que possible, l'animateur identifiera, avec l'appui de l'ODBU, les suivis déjà réalisés par ailleurs et qui peuvent répondre aux besoins de ce DOCOB (synergies à établir). Si cela est possible (méthodes et résultats comparables), il réalisera également une synthèse des années antérieures afin de bénéficier de tendances évolutives à plus long terme.

Un bilan succinct est transmis en fin d'action à l'animateur du DOCOB.

Engagements rémunérés						
• Aucun						
Engagements non rémunérés						
• Aucun						
Nature des aides	Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement					
Montant de l'aide	Financement des suivis d'espèces et d'habitats d'espèces : 100% sur devis (validé par la DRIEE) et limité aux dépenses réelles ; paiement sur présentation de factures ou des pièces de valeur probante équivalente.					
Calendrier	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	X	X	X	X	X	X
Cofinancement possible	• DRIEE					
Indicateurs de suivi	Cf « Description de l'action »					

